



## Compte-rendu de l'audioconférence DRFiP 67 entre direction et organisations syndicales du 13 Novembre 2020 État des lieux – Covid-19

### Point sur la situation sanitaire Covid 19 à la DRFiP67

Questions posées par la CGT :

1) L'état des lieux à la DRFiP67 au 12 novembre 2020 :

Le taux de présentiel dans le département était de 49 % hier, 232 agents étaient en télé-travail (soit 20 %) et 46 % des agents sont équipés de PC portables.

Il y a 6 nouveaux cas Covid cette semaine (47 cas au total depuis le début de la crise sanitaire mais pas de prise en charge avec hospitalisation actuellement )

Cas contact : 27 agents en ASA Covid « septaine » (en attente de test Covid)

Absence ASA Covid : pour 14 agents fragiles et 11 agents en autres situations (dont garde d'enfants).

2) Les consignes de déplacement à l'extérieur des agents au vu du risque Covid

Contrôle fiscal : il n'y a pas encore de clarification de la Direction Générale sur le contrôle sur place, les consignes données restent les mêmes : respect des règles sanitaires, retarder les investigations dans les entreprises sauf d'urgence (fraude avérée par exemple), respect de la fermeture administrative Covid des entreprises, éviter les contrôles des entreprises dans les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire.

Géomètres : ils se déplacent seuls (sauf en cas de relevés où deux personnes sont possibles) et pas de contact avec l'utilisateur.

3) Des masques chirurgicaux sont-ils prévus pour les agents du département utilisant les transports en commun bondés aux heures de pointe ?

Réponse : Non, les masques chirurgicaux sont réservés aux agents vulnérables. Les agents peuvent décaler leurs horaires de travail pour éviter les heures de pointe, des masques en tissus ont été distribués (lavables de 20 à 50 fois) et permettent de couvrir les horaires de travail et le temps de transport en commun jusqu'à la fin de l'année.

4) Le personnel de ménage sera-t-il doté d'aspirateurs à filtre HEPA (modèle qui filtre bactéries et virus, utilisé depuis longtemps en milieu hospitalier et dont l'utilisation dans nos locaux est préconisé par le secrétariat général du ministère) ?

Réponse : Non, on ne peut pas imposer ce type de matériel à notre prestataire Onet qui applique correctement les mesures sanitaires Covid. Ce matériel n'est pas obligatoire.

### **Autres informations données par la DRFiP67 :**

Cluster de Saverne : une décision sanitaire sera prise par l'ARS en fin de semaine, après le résultat des tests.

Relâchement constaté dans l'application des mesures sanitaires dans certains services : la direction et les chefs de service ont rappelé aux agents que ces règles sanitaires contre la Covid-19 sont à respecter par tous.

Le retour en présentiel des agents vulnérables se fait en appliquant les mesures sanitaires prévues (isolement du poste de travail, bureau individuel, gestes barrières, ...). Des masques jetables leur sont fournis.

Le déménagement du CPS (documentation et matériel informatique) aura lieu les 23 et 24 novembre 2020. Si le télétravail n'est pas possible, une autorisation d'absence d'une journée est envisageable pour les agents.

Pas encore de formations prévues à distance.

Le matériel de visioconférence (caméra) sera fourni aux représentants du personnel pour les futures réunions en visioconférence.

**La CGT vous invite à consulter le site Covid sur Ulysse 67 pour vous remémorer en détail les règles sanitaires Covid applicables.**

En cette période où la lutte contre le virus Covid-19 est prioritaire, la CGT a demandé l'arrêt des réformes destructrices prévues à la DGFIP tel que les restructurations prévues au NRP67 et la destruction de nos règles de mutation.

La direction a pris acte de cette revendication.

La prochaine réunion en audioconférence aura lieu le vendredi 20 novembre à 8 h 30.

Votre représentant CGT :  
Gilles STREICHER

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

**[cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr)**

---

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République  
CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex  
06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52  
[www.dgfip.cgt.fr/67/](http://www.dgfip.cgt.fr/67/) – [cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr)